

LES 2 BORDS DU FLEUVE

Volume 19, numéro 9 / 10 juin 2016

Vne fin d'année bien méritée!

L'année 2015-2016 fut chargée en rebondissements en commençant par la direction du ministère de l'Éducation de Blais à Moreau, puis Sébastien Proulx. Le mot fusion est disparu du dictionnaire des libéraux. La loi 86 concernant la gouvernance scolaire ne semble plus sur la planche à dessin du ministre de l'Éducation. L'implantation d'un nouveau programme en histoire oui, mais on retarde d'une année; et, surprise! un nouveau cours d'économie. Nous revivons le jour de la marmotte avec l'idée d'un ordre professionnel pour les enseignantes et enseignants du Québec, du moins le ministre de l'Éducation y songe.

La négociation nationale aura pris une grande partie de notre énergie en mobilisation dans nos écoles. La signature des textes devrait finalement se faire dans les prochains jours, malgré l'acceptation de l'entente de principe survenue le 17 décembre 2015. Concernant le salarial (versement du montant forfaitaire et de la rétroactivité), nous sommes en attente d'information tout comme vous.

L'année scolaire s'achève et le soleil montre des signes indéniables que la fin des classes se rapproche à grands pas. Bientôt, nous dirons au revoir, le cœur serré, à nos élèves et on se souhaitera de belles vacances entre collègues! Mais avant de se quitter, il est important de souligner le départ de nos enseignantes et enseignants à la retraite. Un merci tout spécial à vous qui, pendant des années, avez permis à de nombreux jeunes de grandir dans la connaissance et les valeurs qui en feront de meilleures personnes.

**L'équipe du SEDR-CSQ
vous souhaite**



Au plaisir de se revoir en 2016-2017.

JOCELYN NOËL
Président

Merci! Eric !



Notre collègue, Eric Couture, quitte sa fonction de secrétaire-trésorier, après six années de loyaux services au sein du comité exécutif du SEDR-CSQ. Durant son mandat au comité exécutif, Eric a transformé la tâche de secrétaire-trésorier en ajoutant le volet relations de travail à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes au secteur des Navigateurs. On peut mentionner qu'il a géré les finances du syndicat d'une main de maître en ayant toujours à cœur le bien-être de l'organisation et des membres. Homme de principe et gentleman dans l'âme, il laisse un héritage des plus positifs à notre syndicat.

Ce dernier effectuera un retour en classe à la prochaine rentrée scolaire comme enseignant en anglais à l'école secondaire Beurivage. Ce retour à la source est motivé par Mélanie (conjointe) et Charles (fils) avec qui il désire passer plus de temps. Le sourire aux lèvres avec le sentiment du devoir accompli, voilà l'image de l'homme qui nous quitte.

Au nom des membres du SEDR-CSQ, du conseil d'administration, du comité exécutif et du personnel, que te dire de plus *MERCI* mon ami !

JOCELYN NOËL
Président

Félicitations!

Girouard, Yvan, secteur des Navigateurs

L'enseignant Yvan Girouard a remporté le Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement. Enseignant dévoué, qui met à profit ses multiples intérêts pour amener ses élèves à se dépasser tant dans les sphères scolaires, que sportives et sociales.

Arnaud, Cyril, secteur des Découvreurs

Enseignant en éducation physique et désirant récolter des fonds pour « *Opération enfant soleil* », son défi personnel a été de faire le tour de toutes les écoles du primaire et du secondaire (29) de la Commission scolaire des Découvreurs en courant, soit près de 60 kilomètres.

Legendre, Sylvie, secteur des Navigateurs

Ouellet, Sylvie, secteur des Découvreurs

Lauréates du prix *Diane Laflamme*

Dans le cadre du concours EAV-EVB, le prix *Diane Laflamme* est remis à un membre de la communauté scolaire qui répond aux critères suivants :

- rayonnement de la personne et son dynamisme
- l'innovation et l'originalité
- la participation des jeunes, des parents et de la communauté au projet initié par le candidat ou la candidate.

Impact de la date de fin de contrat VS Régime d'assurance collective SSQ (médicaments et maladie)



❶ Dans le monde de l'enseignement, la fin d'un contrat amène éventuellement la fin des protections d'assurance collective. Or, la date de fin de ces protections d'assurance collective peut varier d'une situation à l'autre. Ainsi,

- a) si le contrat **se termine en mai ou en juin**, les protections prennent fin le 31 août;
- b) si le contrat **se termine à un autre moment qu'en mai ou en juin**, les protections d'assurance prennent fin en même temps que le contrat.

À partir de la date où les protections prennent fin (voir a) et b)), la *Loi sur l'assurance médicaments du Québec* prévoit qu'une personne inscrite à un régime d'assurance collective doit maintenir sa protection (à tout le moins pour les médicaments) si elle y est admissible en vertu de son contrat.

❷ De fait, le contrat d'assurance CSQ-SSQ prévoit effectivement **le maintien obligatoire de la protection durant une période de 120 jours supplémentaires APRÈS la fin de ses protections d'assurance (voir a) et b))**. C'est donc dire qu'à ce moment, l'enseignant a un choix à faire entre deux options :

- conserver l'ensemble des protections détenues au moment de la fin de son contrat (assurance salaire longue durée, assurance vie, régime maladie 1, 2 ou 3);

ou

- conserver uniquement le régime de base d'assurance médicaments (régime maladie 1).

Vous devrez impérativement choisir l'une de ces deux options et payer les primes correspondantes.

Par conséquent, il serait donc impossible pour un enseignant de s'inscrire au Régime public d'assurance médicaments* (RAMQ) avant l'expiration du délai de 120 jours mentionné en ❷.

* À noter qu'un enseignant qui aurait accès à une assurance collective par l'intermédiaire de son conjoint (conjoint de fait, marié ou uni civilement) ne pourrait s'inscrire à la RAMQ et devrait impérativement adhérer à l'assurance collective dudit conjoint.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné du secteur concerné.

Jérôme Marcoux,
Avocat et conseiller syndical
au secteur des Découvreurs

Réal Laforest,
Avocat et conseiller syndical
au secteur des Navigateurs

Aux déléguées et délégués et membres des comités

N'oubliez pas!...

Faites parvenir vos allocations de dépenses au SEDR-CSQ le plus rapidement possible pour permettre de finaliser l'année en cours.



ASSURANCE-EMPLOI

Important : Réclamation par Service Canada, des prestations versées aux enseignants précaires entre le bassin d'affectation de l'année scolaire 2015-2016 et le début de leur contrat.

Au cours de l'automne dernier, plusieurs enseignants ont reçu une réclamation de Service Canada pour des prestations d'assurance-emploi reçues en trop. Il s'agissait de prestations versées entre le moment où ils ont accepté un contrat lors de la séance d'affectation (vers la mi-août) et le début de ce contrat (généralement dans la semaine du 24 août 2015).

Nous avons été mis au courant de cette problématique à l'automne, et avons alors entrepris des discussions à ce sujet avec les autorités compétentes de Service Canada.

Depuis ce temps, nous avons reçu la confirmation que Service Canada faisait droit à nos prétentions et que toutes les réclamations de cette nature seraient annulées. Pour ce qui est des enseignants qui avaient déjà acquitté les montants réclamés par Service Canada, ils obtiendront un remboursement.

La présente est donc pour vous informer que si certains enseignants avaient fait

l'objet d'une réclamation pour des prestations reçues entre la séance d'affectation 2015-2016 et le début de leur contrat et que leur dossier n'a pas été régularisé, de nous faire parvenir le plus rapidement possible :

- leur nom;
- leur numéro d'assurance sociale;
- la lettre de décision de l'assurance-emploi ainsi que l'avis de dette concernant cette décision.

Avec ces informations en main, nous pourrions alors transmettre le tout à Service Canada, qui procédera à la révision de ces dossiers, et procédera également au remboursement des prestations réclamées.

À noter que Service Canada nous assure que les directives à leur personnel ont été modifiées, et que cette situation ne devrait pas se reproduire pour l'affectation de l'année scolaire 2016-2017.

Si malgré tout c'était le cas, veuillez nous en aviser.

Jérôme Marcoux
Avocat et conseiller syndical



Changement d'adresse ?

Si vous avez déménagé récemment ou prévoyez le faire bientôt, il est **TRÈS IMPORTANT** d'en aviser votre syndicat.

Vous pouvez faire parvenir votre modification d'adresse (incluant votre numéro de téléphone) à:

stephanie@sedrcsq.org OU diane@sedrcsq.org



Dates de fermeture et d'ouverture du SEDR-CSQ

Pour la période estivale

Les activités au bureau du syndicat de l'enseignement des Deux Rives (SEDR-CSQ) cesseront :

à 12 h, le 29 juin 2016
pour reprendre
à 8 h 30, le 11 août 2016.

BONNES VACANCES!